

terrain pour fondation d'une sépulture grillagée, suivant sa demande du 9 mars 1892, et celle de six francs pour les autres concessions;

2^e la somme de vingt-cinq francs montant de la valeur du terrain usurpé par lui; 3^e aux dépenses liquidées.

Attendu que malgré sa demande, malgré l'acte de concession l'abbé Luga a agi sciemment en construisant en maçonnerie sur une parcelle plus étendue que celle qui lui a été concédée. qu'il ne saurait contester que M. le Maire lui avait répondu qu'il fallait faire une construction plus haute et plus large que celle que comportait la nature de ladite concession, et qu'il a profité de l'absence de ce magistrat pour usurper du terrain afin de donner une superficie plus grande au tombeau qu'il a fait construire.

Le Conseil municipal ne peut admettre qu'on puisse tolérer un pareil mépris des droits communaux en même temps que de l'autorité administrative.

Pu sa délibération du 18 juin 1893, approuvée par M. le Préfet de la Corse le 8 juillet suivant - M. M. Maestroni et Rocca, échevins, n'ont point pris part à la délibération.

« payer toutes dépenses
déjà faites et

Le Conseil municipal vote la somme de cinq cents francs laquelle servira pour l'interjetion d'appel du jugement du tribunal de Sartène, afin que l'abbé Luga soit obligé de réintégrer les terrains qu'il a fait indûment et sciemment établir au cimetière pour sépulture privée; rendre le terrain qu'il a usurpé et être condamné à tous dommages intérêts.

Il sollicite, s'il y a lieu, une nouvelle autorisation du Conseil de Préfecture en vue de l'appel dont est question.

M. le Préfet est prié d'approuver l'urgence cette délibération dont deux expéditions lui seront adressées - approuvé (un rattachement)

(Signatures)
A. Santini
Meyssier
S. Bonaghi
Garin
Carrega
Carrega
P. Capellari
P. Bonaghi
Garin
Carrega
P. Capellari

approbation de
dépenses imprévues
communales

Le Conseil approuve les dépenses imprévues communales faites par M. le Préfet à partir du 1^{er} janvier dernier et s'élevant ensemble à soixante-cinq francs quarante centimes. Copie de cette délibération sera remise à M. le Maire Municipal.

Copie de cette délibération
Municipal le 18 juin

(Signatures)
P. Rocca
Maestroni
A. Santini
S. Bonaghi
Garin
Carrega
P. Capellari
Carrega

Acquisition de
la maison Carro

Séance du vingt six mai, mil huit cent quatre vingt cinq

Avance de la somme tentative que le quinze août prochain est le dernier délai accordé à la ville
et délégués jusqu'à pour l'acquisition de la maison de sœur Luce affectée au service de l'école
parfait paiement de garçons

Deux copies ont été adressées au
M. le Préfet le 6 juin

qu'il est matériellement impossible à la commune d'être en mesure
payer à cette époque la valeur estimative de cette maison et les frais
adhérents à son acquisition

Le conseil renouvelé, au nom de la ville, l'engagement qu'il a pris
par délibération du 2 avril dernier de payer à M. M. Carro et Lantieri,
jusqu'à parfait paiement les intérêts à 5 p. 100 de la somme qu'ils auront
avancée pour l'acquisition de cette maison et affectée à leur paiement
le loyer d'habitation que la commune paie à raison de sept cents francs par
an.

H. Rocca

S. Samaroni

Peretti

Maestroni

V. Monégli

G. B. Monégli

Shartier Gavini

M. Meglia

Orecchioni

Carro

L. Lantieri

Canet

J. Capaluni

Du vingt un juin mil huit cent quatre vingt cinq

Mention de convocation (convocation pour dimanche prochain, à deux heures du soir, à l'effet de procéder
à l'élection d'un adjoint municipal

Le Maire

Installation de M. L'au mil huit cent quatre vingt cinq, le vingt trois du mois de juin, à deux
heures, François, comme heures du soir, les membres du conseil municipal de Bonifacio se sont réunis dans
le Conseil Municipal la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,
et l'élection du second adjoint conformément aux articles 48 et 49 de la loi du 5 avril 1884.

adjoint

Étaient présents M. M. Les Conseillers municipaux

Carro, Dharma

Rocca, Thomas

Monégli, Pierre

Shartier

Orecchioni

Meglia

Ghirardi

Carro, Pierre

Peretti

Canet

Carabianca

Aicardi

Maestroni

Samaroni

Lantieri

Gavini

Monégli Jean Baptiste

Oliveri

La séance est ouverte sous la présidence de M. Carro, Dharma, Maire qui

après l'appel nominal à l'anné l'ecture des résultats constatés au procès verbal
élections et a été installé M. Olivieri, François, dans ses fonctions de
Conseiller municipal

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Scamaroni, Simon

Elections du second adjoint

Il a été procédé ensuite, à l'élection du second adjoint

1^{er} tour de scrutin

Le Supplément du scrutin a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ dix huit

la validité: Bulletins blancs _____ quatre

Reste pour le nombre de suffrages exprimés _____ quatorze

Majorité absolue _____ huit

M. Olivieri, Nicolas, ayant obtenu quatorze voix et portant la
majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé adjoint

Le Président a déclaré M. Olivieri, Nicolas, installé en qualité d'adjoint

Et ont signé les membres présents à l'exception de M. Riccardi qui
s'est retiré après le vote

Le Secrétaire

S. Scamaroni

Le Maire

Cany

Les membres du Conseil M. et

S. Caspali

S. Monzelli

S. Arenti

S. Olivieri

S. Gorini

Maestroni

Carro

S. Ghisari

S. Machini

Séance du vingt trois juin mil huit cent quatre vingt quinze

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice M. le maire
demande de dispenser de la séance ouverte et communiquée au Conseil la demande de
la convocation de la prochaine période d'exercices pour la tenue de la
une période de famille par le nommé Paris, Vincent, révisé le 1885
L'instruction de Le Conseil, après avoir délibéré, émet Paris qu'il y a lieu de le dispenser
la réserve pour la prochaine période d'exercices pour que sa femme est enceinte; qu'il
par Paris, Vincent est père de trois enfants en bas âge et concourt à l'entretien de ses vieux
parents

Une copie a été remise à

Paris, Vincent, le 25 juin

ainsi fait et délibéré à Bonifacio, les jour, mois et an susdits, et ont signé

les membres présents
S. Caspali, S. Monzelli, Arenti,
S. Olivieri, S. Gorini,
S. Ghisari, S. Machini,
S. Carro, S. Maestroni,
S. Cany

avis sur une demande
de dispense du
service militaire
formée, à titre de
soutien de famille
par Serra, Vincent
Lazare, de la classe
de 1893

Une copie, avec l'original
joint, a été renvoyée
au S. Profet le 26 juin

Séance du vingt trois juin mil huit cent quatre vingt quinze
Le conseil municipal émet l'avis que le nommé Serra, Vincent
Lazare, de la classe de 1893, peut être dispensé du service militaire
parce qu'il est unique et indispensable soutien de sa femme, veuve
par Serra, Vincent de travailler et concourt à aider ses parents dans leurs besoins
ainsi fait et délibéré à Bonifacio, le jour, mois et an que dessus

J. Casabianca S. Monégli A. Santieri
Secretti S. Olivier Garino Carrega
J. B. Monégli Onofrio
S. Scamarcio J. Meyler Maestroni
Cury

avis sur une demande
de dispense du service
militaire formée, à titre de
la classe de 1894, pour être dispensé du service du service militaire attendu
le soutien de famille, qu'il est presque en entier unique et indispensable soutien de son père, veuf
par Serra, Thomas, âgé de cinquante dix ans et de sa sœur Josephine, veuve, incapable de
travailler de la classe de 1894.

Séance du vingt trois juin mil huit cent quatre vingt quinze
Le conseil municipal émet l'avis que le nommé Jazano, Thomas, d'Augustin,
de la classe de 1894, peut être dispensé du service du service militaire attendu
qu'il est presque en entier unique et indispensable soutien de son père, veuf
par Jazano, Thomas, âgé de cinquante dix ans et de sa sœur Josephine, veuve, incapable de
travailler de la classe de 1894.

J. Casabianca S. Monégli A. Santieri
Secretti S. Olivier Garino Carrega
J. B. Monégli Onofrio
S. Scamarcio J. Meyler Maestroni
Cury

avis sur la demande
de dispense de coursa-
tion à une période
L'avis a été renvoyé pour
comparaitre, Jean Baptiste
réserviste de la classe
de 1888.

Une copie a été renvoyée à
comparaitre le 7 août 1895

Séance du vingt trois juin mil huit cent quatre vingt quinze
M. le Maire a communiqué au conseil la demande par laquelle le sieur
Comparatti, Jean Baptiste, réserviste de la classe de 1888, sollicite la dispense de
la période d'instruction d'août prochain
Le conseil, après avoir délibéré, émet l'avis de dispenser de la prochaine
période d'instruction ledit sieur Comparatti, principal soutien de son père, veuf, et de sa mère et de sa sœur

ainsi fait et délibéré à Bonifacio, le jour, mois et an que dessus
J. Casabianca S. Monégli A. Santieri Onofrio
Secretti S. Olivier Garino Carrega
J. B. Monégli Onofrio
S. Scamarcio J. Meyler Maestroni
Cury

avis sur la demande
de dispense de
convocation à une
période d'exercices
formée par
Guilhem, Sarrès
Jean-Baptiste
Edmond

Une copie a été remise
au sieur Guilhem le 30
juillet 1895.

Seance du vingt trois juin mil huit cent quatre vingt quinze

De la demande par laquelle le sieur Guilhem, Sarrès-Jean-Baptiste-Edmond, inscrit de la classe de 1884, titulaire de la justice de paix de ce canton, sollicite la dispense de convocation à la prochaine période d'exercices.
Attendu qu'il est de notoriété publique que Guilhem, prie, ancien maréchal des logis de gendarmerie, chevalier de la légion d'honneur, âgé de 71 ans, est paralysique. que, par suite, il a besoin de l'aide constante de son fils unique, d'autant plus que sa femme est atteinte de rhumatisme chronique. D'ailleurs, l'absence de cet officier ministériel causerait du préjudice aux intérêts de la population de cette ville, aussi bien que de celle des environs.
Pour ces motifs le conseil est d'avis de faire droit à la demande du dit sieur Guilhem.

V. Bonny, L. Olivier, Gavina
P. Caplan, Carraga, H. Lantier
Ph. Rocca, G. Perrin, J. Peretti
Maestroni, S. Scamaroni, J. Meglia
Carraga

Mention de
convocation

Du trente un juillet mil huit cent quatre vingt quinze.

Convocation pour le quatre août, à deux heures et demie de relevée, pour régler une affaire pressante relative au cimetière et désigner deux conseillers pour dresser la liste des jurés.

Le Maire
Carraga

Terrain du Cimetière
Délibération sur la demande
de Pittaluga, Antoine

Le 22 mil huit cent quatre vingt quinze, le quatre août, le conseil municipal de Bonifacio réuni en session extraordinaire, autorisée par M. le Sous-Préfet de Bastia, en date du 16 juillet dernier.
Présents M. M. Peretti, Carraga, Rocca, Casabianca, Olivier, Maestroni, Santoni, Scamaroni, Hachero, Meglia, Occhioneri, Carraga, Sarrès, Jean-Baptiste, Moniglia, Rocca, Thomas et Carraga, Brasna, inscrits.
Sur la demande formée par le S. Pittaluga, Antoine, contre M. M. Carraga et Peretti, comme usurpateurs de terrain du cimetière, le conseil municipal désigne une commission composée de M. M. Casabianca, Sarrès et Maestroni à laquelle s'adjoindront M. M. Carraga, adjoint du genre militaire, Ricotti, conducteur des ponts et chaussées et Bourdeloup, employé du génie, pour aller au cimetière et après mesurage

des paralles considérés à M. M. Carrega Santini et Peretti, les messieurs
font un rapport en conséquence qui sera soumis à la délibération
du conseil

M. M. Carrega, Peretti, Santini, conseillers municipaux,
attagés dans la demande du dit sieur Pittaluga, ont déclaré
à l'avance ne prendre point part au vote.

J. Casaliunvez Carrega Santini
J. Chierici J. Martin Garina
J. Meyler (Oratorio vicaria) Ph. Roca
J. Bonnegli Mastroni J. Hardier J. Monigly
Cany (Ghirard)

Désignation de deux conseillers
pour former la liste des jurés

Séance du quatre août mil huit cent quatre vingt-cinq

M. M. Casaliunvez et Peretti, conseillers municipaux, ont
été désignés pour concourir à la formation de la liste des
jurés de 1895.

J. Casaliunvez Carrega Santini
J. Chierici J. Martin Garina Ph. Roca
J. Meyler (Oratorio vicaria)
J. Bonnegli Mastroni J. Hardier W. Santini
Peretti (Ghirard)
Cany

Mention de
convocation

De huit août mil huit cent quatre vingt-cinq

Convocation pour le onze de ce mois, à deux heures et demie de
relevé, pour l'ouverture de la troisième session ordinaire de 1895

Le Maire
Cany

Procès-verbal
d'ouverture de la
session d'août
1895.

Le six mil huit cent quatre vingt quinze, le six août. Le conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le maire.

Présents M. M. Peretti, Picchioni, Olivieri, Carrega, Pierre, Rocca, Thomas, Moniglia, Pierre, Moniglia, Jean B^e, Garino, Lantieri, Maestroni, Scamaroni, Meglia, Stachino, Stuardi et Carrega, Barone, Maure.

Le conseil ainsi constitué a procédé à l'ouverture de la session ordinaire d'août courant et à l'élection d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M. Scamaroni qui a accepté ses fonctions.

Le conseil a désigné une commission composée de M. M. Peretti, Picchioni, Olivieri, Carrega, Pierre et Maestroni à l'effet de vérifier les parcelles de terrain relevant de la commune de Longone et de faire un rapport sur la demande d'échange d'une parcelle de terrain du cimetière formée par M. Bernardi, Barthélemy-Louis. Cette commission procédera à la fois le 16 du mois courant.

A Lantieri, Peretti,
Picchioni, Garino, Olivieri,
Maylin, Maestroni,
Scamaroni, Moniglia,
Rocca, Stachino,
Stuardi, Carrega.

Nomination
d'une commission
pour le cimetière.

Le six août mil huit cent quatre vingt quinze. Sur le refus de M. M. Bernardi et de la commune de Longone de procéder au mitrage de certaines parcelles de terrain du cimetière, le conseil désigne pour les engager M. M. Picchioni et Maestroni. La commission devra faire son rapport motivé avant dimanche prochain.

A Lantieri,
Picchioni, Carrega, Garino, Olivieri,
Maylin, Maestroni,
Scamaroni, Moniglia,
Rocca, Stachino,
Stuardi, Carrega.

avis sur la
demande de dispense
de convocation

Séance du onze août mil huit cent quatre vingt quinze

Le Conseil municipal est d'avis de dispenser de la prochaine période d'exercices le sieur Serra, Edouard-André, récrutiste de la classe de 1884, l'exercice formant comme étant l'unique et indispensable soutien de ses parents vieux et par Serra, Edouard infirmes, n'ayant auprès d'eux, sinon que leur fils, jacobine pour André, récrutiste de leur père des soins.

la classe 1884. ainsi fait et délibéré à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus. -

Une copie a été remise
à Serra le 29 août
1895

S. Sammarone A. Lantini Garino
J. Meyler J. Monneglio
P. Capalini J. Monneglio
Carrozza D. Thunino
Maestroni P. Rocca
Séance du onze août mil huit cent quatre vingt quinze

avis sur la demande
de dispense de
convocation à une
période d'exercices
formée par Scotto,
Jacques Marie,
récrutiste de la
classe de 1884

Le Conseil est d'avis de dispenser de la prochaine période d'exercices le sieur Scotto, Jacques Marie, récrutiste de la classe de 1884, comme étant l'unique et indispensable soutien de sa femme, laquelle se trouve dans son huitième mois de grossesse et de ses deux enfants âgés de 34 mois et de 15 mois

ainsi fait et délibéré à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.
S. Sammarone A. Lantini Garino
J. Meyler J. Monneglio
P. Capalini J. Monneglio
Carrozza D. Thunino
Maestroni P. Rocca
Séance du onze août mil huit cent quatre vingt quinze

avis sur la demande
d'envoi en congé
de Surini, Pierre
au 61^e de ligne soldat de la classe de 1892

Séance du onze août mil huit cent quatre vingt quinze

M. le Maire communique au Conseil une demande d'envoi en congé de Paul François, soldat famille, formée par la femme du nommé Surini, Pierre Paul François, jeune au 61^e de ligne soldat de la classe de 1892

Le Conseil après avoir délibéré, met à l'avis qu'il y a lieu d'accueillir cette demande, parce que Surini est l'unique et indispensable soutien de sa femme et de leur fille, et à cause de la maladie de son père, ancien sous-officier

ainsi fait et délibéré à Bonifacio, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents
S. Sammarone A. Lantini Garino
P. Capalini J. Meyler J. Monneglio
Maestroni P. Rocca J. Monneglio
Carrozza D. Thunino
Séance du onze août mil huit cent quatre vingt quinze